

DOCUMENTS A FOURNIR LORS DU RENDEZ-VOUS

obligation impérative

Munissez-vous d'une copie des documents nécessaires pour votre entretien.

Les tableaux et attestations sont à votre disposition sur notre site Internet www.aramplla.fr, dans l'onglet « Documents utiles », puis « Campagne fiscale ».

IMPERATIVEMENT

COMPTABILITE (Vous devez nous fournir les documents papiers suivants, aucune clef USB ou ordinateur ne peuvent être acceptés). En effet, ne disposant pas des nombreux logiciels supports existants sur le marché, nous serions dans l'incapacité d'exploiter vos clefs USB ou de lancer l'impression depuis nos ordinateurs.

- L'attestation sur l'honneur (document ci-joint)
- Le **cahier de tenue de la comptabilité** (recettes, dépenses) arrêté à l'encre au 31 décembre avec, impérativement, le récapitulatif annuel (mois par mois, colonne par colonne, totalisé sur 12 mois, et les équivalences vérifiées).
- **ou**
- La **balance informatique** au 31 décembre et le **grand livre** (recettes/dépenses) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.
- Le rapport du test de votre fichier FEC en date du 31/12/2022 (*fichier des écritures comptables*) pour les comptabilités informatiques ou pour les comptabilités tenues sur MAC : l'attestation de conformité, nominative, de l'éditeur.

BANQUE

- Les **relevés bancaires professionnels** de l'année 2022 (+ une copie de celui de décembre) et ceux de janvier 2023, si reçus.
- Les **rapprochements bancaires** (contrôle de trésorerie) exacts au 31 décembre, avec la **liste détaillée des recettes et dépenses** inscrites en comptabilité 2022 et non encore portées sur le dernier relevé de banque 2022.

- **TOUS LES JUSTIFICATIFS/ FACTURES DE VOS DEPENSES**

TVA

- CA 3 recto-verso (déclarations mensuelles ou trimestrielles 2022 + la dernière de 2021, si vous ne nous les avez pas transmises en cours d'année)
- Récapitulatif des déclarations de 2022 tableau ci-joint (régime simplifié ou réel) (pour auto-contrôle)
Le tableau « Excel » est téléchargeable sur notre site

MEDICAL OU
PARAMEDICAL

- Le relevé 2022 des organismes sociaux : **SNIR** avec la mention « **relevé d'honoraires** » et non la mention « relevé d'activité ». **Merci de noter votre nom ou numéro d'adhérent et le transmettre dès réception.**
- Tableau de blanchissage
Rappel : Le forfait blanchissage indemnise les dépenses effectives faites au domicile du praticien. S'il n'est pas justifié, il pourra être remis en cause.

AGENTS
D' ASSURANCES

- Bordereau annuel FNSAGA-CAVAMAC
- Relevé d'honoraires des différentes compagnies

SALARIES

- Dernier bulletin de salaire de l'année 2022 faisant apparaître le cumul du net imposable (pour chacune de vos activités salariées)

SOCIETES

- Liste des charges personnelles réglées pour chaque associé

- Document attestant de l'exonération de TVA (diplôme de psychologie, attestation du centre des Impôts pour la formation continue – imprimé 3511)
- **TOUS** les documents URSSAF (notification 3en1), RETRAITE (CARMF, CARPIMKO, CIPAV, CNBF, CARDSF...).
Documents à récupérer dans vos espaces sécurisés sur les sites concernés.
- Factures des immobilisations acquises durant l'année
- Actes d'achat / cession de clientèle
- Echéanciers d'emprunts (nouveaux emprunts)
- Contrats de Leasing (nouveaux contrats)
- DSN (*Déclaration sociale nominative pour salaires bruts, nombre de salariés*), TESE
- Cartes grises des véhicules utilisés à titre professionnel (si changement dans l'année)
- Tableaux de suivi des kilomètres ci-joint (Part professionnelle/Part Privée) et relevés des compteurs 01/01/22 et 31/12/22 - Un tableau par véhicule utilisé à titre professionnel - A signer
- Attestations de déductibilité « Loi Madelin »
- 2036 pour les SCM (Société Civile de Moyens)
- Détail des frais communs et des amortissements (groupement uniquement)
- Avis d'imposition de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) de 2022
- Attestations PEE (Plan Epargne Entreprise), PERCO (Plan d'Epargne retraite collectif), CESU (Chèque Emploi Service Universel), chèques vacances, etc...
- Les justificatifs de toutes les aides perçues dans le cadre du COVID (CPAM, DGFIP, retraite, assurances...)
- Attestations de présence et factures des formations suivies dans le cadre de votre activité professionnelle (centre de formation agréé uniquement : n° d'agrément du centre et nombre d'heures effectuées obligatoires pour l'obtention du crédit d'impôt formation)
- **Attention** : Rescrit du 06/09/11 – Les formations rémunérées et celles délivrées à titre gratuit n'ouvrent pas droit au crédit d'impôt.
- Relevés des prestations indemnités (maternité/paternité), indemnités journalières perçues dans l'année (CPAM et Prévoyance)
- Attestation pour les médecins exerçant en zone déficitaire
- **Vous êtes locataire** : Procédure DECLOYER intégrée à la déclaration 2035 depuis l'année 2015
 - Adresse du local loué
 - Nom et adresse du propriétaire
 - Mode d'occupation (*propriétaire occupant, occupant à titre gratuit, local inoccupé, locataire, Local inconnu*)
 - Montant annuel du loyer HT
 - Date de fin de bail

 **En cas de non-respect de ces instructions, l'ARAMPLLA ne pourra pas s'engager à télétransmettre votre déclaration dans les délais légaux et ne pourra être tenue responsable des conséquences dues au retard.**